

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	09.01.2020			DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Jean-Jacques Aubert		Lié à :(obligatoire) ad 16.042
Titre : Amendement au projet de décret portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE) (Communauté religieuses)		
Contenu :		
Article 42, alinéa 3, lettre f		
f) les décrets d'approbation des concordats conclus avec les Églises et les autres communautés religieuses reconnues <u>ainsi que les décrets de reconnaissance d'intérêt public d'autres communautés religieuses et les décrets de retrait de la reconnaissance d'intérêt public des communautés religieuses reconnues par la loi</u> ;		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Jean-Jacques Aubert, président de la commission		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :